

Date d'affichage : 12/12/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 11/12/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée des 28-30/11/2019 et 01/12/2019

SD1C-50099.1 ETAPLES AS B/CAMPAGNE LES GUINES. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD2D-50302.1 LONGFOSSE/CONDETTE. Participation à la rencontre d'un joueur de Condette suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/12/19. Homologué : LONGFOSSE 3 – CONDETTE 0 par pénalité. Amende 100€ à Condette.

SD3D-50490.1 VERTON B/MONTREUIL C. Match arrêté à la 47^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Montreuil C. Amende 30€ à Montreuil.

Participation à la rencontre d'un joueur de Verton suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/12/19. Amende 100€ à Verton.

Homologué : VERTON B 0 – MONTREUIL C 0 par pénalité, perdu aux 2 équipes.

SD4A-50622.1 Homologué : COLEMBERT 1 – EPERLECQUES C 0.

SD6E-51677.1 MARESQUEL/AUCHY LES HESDIN. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

FEMà8D1C-52262.1 VERTON/CREQUY PLANQUETTE. 1^{er} forfait de Créquy Planquette (mail du club). Homologué : VERTON 3 – CREQUY PLANQUETTE 0 par forfait. Amende 14€ à Créquy Planquette. Match retour le 21/03/20 à Verton.

FUTSAL D1A-51755.1 WIMEREUX FUTSAL/FRETHUN FUTSAL. 1^{er} forfait de Frethun Futsal (mail du club). Homologué : WIMEREUX FUTSAL 3 – FRETHUN FUTSAL 0 par forfait. Amende 22€ à Frethun Futsal. Match retour le 12/03/2020 à Wimereux Futsal.

U17A-53795.1 WIMEREUX/CALAIS ENTENTE. Non utilisation de la FMI, le club n'ayant pas chargé les données la veille du match. Homologué : WIMEREUX 0 – CALAIS ENTENTE 8 par pénalité. Amende 80€ à Wimereux.

U17A-53796.1 CALAIS CATENA/FORT VERT. Mauvaise utilisation de la tablette par le club de Calais Catena. Lecture faite des pièces au dossier. Homologué : CALAIS CATENA 0 – FORT VERT 4 par pénalité. Amende 80€ à Calais Catena.

U17D- 53879.1 Homologué : BEAURAINVILLE 5 - BERCK AS 1.

U16D-54442.1 OUTREAU AS/ST LEONARD. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Outreau AS suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/12/19. Homologué : OUTREAU AS 0 – ST LEONARD 3 par pénalité. Amende 100€ à Outreau AS.

U15B-54076.1 EPERLECQUES/RECQUES SUR HEM. 1^{er} forfait de Eperlecques. Homologué : EPERLECQUES 0 – RECQUES SUR HEM 3 par forfait. Amende 14€ à Eperlecques.

U15C-54103.1 ARQUES ES/BLENDECQUES. En attente de la Commission de Discipline.

U15F-54191.1 OUTREAU AS B/MONTREUIL. 1^{er} forfait de Montreuil. Homologué : OUTREAU AS B 3 – MONTREUIL 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Montreuil.

U15à8B-54275.1 GROUP.CANCHE AUTHIE B/CALAIS GRAND PASCAL D. 2^{ème} forfait de Calais Gd Pascal D. Homologué : GROUP.CANCHE AUTHIE B 3 - CALAIS GRAND PASCAL D 0 par forfait. Amende 23€ à Calais Gd Pascal.

U14B-54329.1 NEUFCHATEL/BEAURAINVILLE. 2^{ème} forfait de Beaurainville. Homologué : NEUFCHATEL 3 – BEAURAINVILLE 0 par forfait. Amende 23€ à Beaurainville.

U13 Nord D3C-52752.1 CALAIS CATENA/FORT VERT B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – FORT VERT B 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Catena.

U13 Est D3B-54554.1 ALQUINES/LICQUES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Alquines. Homologué : ALQUINES 0 – LICQUES 3 par pénalité. Amende 10€ à Alquines.

U13 Ouest D4E-53360.1 LANDRETHUN LE NORD B/CONTEVILLE WIERRE-ST INGLEVERT. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Landrethun le Nord. Homologué : LANDRETHUN LE NORD B 0 - CONTEVILLE WIERRE-ST INGLEVERT 3 par pénalité. Amende 10€ à Landrethun le Nord.

U11 Nord D3D-52427.1 CALAIS CATENA/CALAIS BEAU MARAIS B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – CALAIS BEAU MARAIS B 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Catena.

U11 Est D2C-52539.1 ALQUINES/WATTEN. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Alquines. Homologué : ALQUINES 0 – WATTEN 3 par pénalité. Amende 10€ à Alquines.

U11 Est D3G-53650.1 HALLINES B/MAMETZ B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Hallines. Homologué : HALLINES B 0 – MAMETZ B 3 par pénalité. Amende 10€ à Hallines.

U11 Sud D3D-54914.1 MERLIMONT B/BERCK AS C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Merlimont. Homologué : MERLIMONT B 0 – BERCK AS C 3 par pénalité. Amende 10€ à Merlimont.

U11 Ouest D3E-55300.1 LE PORTEL US/BOULOGNE USCO F C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Portel US. Homologué : LE PORTEL US 0 – BOULOGNE USCO F C 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Portel US.

U11 Ouest D3F-54867.1 LE PORTEL AP/SAMER. 4^{ème} forfait de Le Portel AP ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LE PORTEL AP 0 – SAMER 3 par forfait. Amende 20€ à Le Portel AP.

U11 Ouest D3F-54869.1 EQUIHEN/LA CAPELLE B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Equihen. Homologué : EQUIHEN 0 – LA CAPELLE 3 par pénalité. Amende 10€ à Equihen.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret